



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 79'068 mm²

Fribourg a perdu son avance

ALLOCATIONS FAMILIALES • A l'aube de l'an 2000, Fribourg était parmi les meilleurs élèves en matière d'allocations. Mais les autres cantons romands ont refait leur retard.



Même si d'autres cantons romands font mieux, Fribourg reste un canton attractif du point de vue des allocations familiales. VINCENT MURITH-A

OLIVIER WYSER

Le canton de Fribourg n'est plus le champion romand des allocations familiales. Avec un montant mensuel de 245 francs pour les deux premiers enfants et de 265 francs dès le troisième bambin, Fribourg se situe dans le ventre mou du classement, derrière les cantons du Valais, du Jura et de Genève (voir le tableau ci-dessous). Pourtant, à l'orée de l'an 2000, le canton de Fribourg occupait la tête de la course aux allocations.



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 79'068 mm²

Si l'on compare les chiffres actuels des allocations familiales pour les deux premiers enfants, on remarque que le canton du Jura est plus généreux avec 250 francs par mois, tout comme le Valais avec 275 francs. Le canton de Genève, lui écrase toute concurrence avec 300 francs mensuels. Le canton de Vaud, en revanche, se situe un peu en dessous de Fribourg avec 230 francs par mois. Mais il reprend la main dès le troisième enfant avec un montant mensuel de 370 francs, très loin devant les 265 francs fribourgeois. Seul le canton de Neuchâtel fait moins bien avec 220 francs pour les deux premiers enfants et 250 francs à partir du troisième.

Rattrapage général

Pour rappel, en 1998, le canton de Fribourg était en tête du palmarès des allocations familiales, avec le canton du Valais. Fribourg proposait alors un montant mensuel de 190 francs, contre 140 francs dans le canton de Vaud, 170 francs à Genève, 146 francs dans le Jura et 140 francs à Neuchâtel. Les cantons romands ont donc refait leur retard au cours de la dernière décennie.

Du côté des allocations uniques de naissance ou d'adoption, Fribourg offre en 2015 une prime de 1500 francs par enfant. C'est mieux que dans les cantons du Jura (850 francs) et de Neuchâtel (1200 francs). C'est en revanche moins bien qu'à Genève et dans le Valais où ces primes atteignent 2000 francs pour les deux premiers enfants et même 3000 francs dès le troisième. Là encore, en 1998, Fribourg était le canton de plus généreux avec cette même somme de 1500 francs, tandis que tous les autres cantons romands étaient en dessous.

Si Fribourg a manifestement été rattrapé par la plupart des autres cantons romands, il soutient bien plus vigoureusement les familles que la majorité des cantons suisses. En effet, nombre d'entre eux se contentent d'appliquer les barèmes fixés par la Loi fédérale sur les allocations familiales de 2006, soit un montant mensuel de 200 francs. C'est le cas, entre autres, des cantons de Zurich, de Soleure, de Bâle ou encore du Tessin. D'autres offrent un petit peu plus que le minimum, comme à Schwytz, avec 210 francs, ou à Berne avec 230 francs. |

ALLOCATIONS FAMILIALES MINIMALES						
Canton	Montant mensuel par enfant:				Montant unique par enfant:	
	Allocation pour enfant		Allocation de formation professionnelle		Allocation unique de naissance ou d'adoption	
	1 ^{er} et 2 ^e enfant	dès le 3 ^e enfant	enfant jusqu'à 18 ans	enfant dès 18 ans	1 ^{er} et 2 ^e enfant	dès le 3 ^e enfant
Berne	230.-	230.-	290.-	290.-	-	-
Fribourg	245.-	265.-	305.-	325.-	1500.-	1500.-
Genève	300.-	400.-	400.-	500.-	2000.-	3000.-
Jura	250.-	250.-	300.-	300.-	850.-	850.-
Neuchâtel	220.-	250.-	300.-	330.-	1200.-	1200.-
Valais	275.-	375.-	425.-	525.-	2000.-	3000.-
Vaud	230.-	370.-	300.-	440.-	1500.-	1500.-



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 79'068 mm²

«On doit faire mieux»

«Fribourg est plutôt dans le haut du classement au niveau national. Et il faut considérer l'allocation unique de naissance et d'adoption qui n'est octroyée que dans neuf cantons», souligne Claudia Lauper, porte-parole de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

La dernière augmentation des allocations familiales remonte à 2013. Le montant était alors passé de 230 francs aux 245 francs actuels. «A Fribourg, le Conseil d'Etat peut être saisi d'une demande d'augmentation. Cela se produit régulièrement», poursuit Claudia Lauper. En effet, le Conseil d'Etat peut, après entente des milieux intéressés, modifier les montants des allocations. Les partenaires sociaux se mettent ainsi d'accord sur une proposition d'augmentation. Parmi eux: l'Union patronale, la Fédération des caisses de compensation, les syndicats Unia, USF et Syna, Pro Familia, entre autres. «Il serait difficile d'arriver aujourd'hui avec une demande d'augmentation, dans un contexte économique incertain», re-

lève Valérie Piller Carrard, conseillère nationale socialiste et membre de Pro Familia. «Le danger pour Fribourg est de rester sur ses acquis. On doit faire encore mieux!»

Pour le Parti démocrate-chrétien (PDC), qui se positionne comme le parti de la famille, les montants fribourgeois des allocations familiales demeurent corrects. «Ce sont de bons montants qui profitent notamment à la classe moyenne, qui est assez fortement représentée dans le canton de Fribourg», indique Dominique de Buman, conseiller national PDC. Les allocations sont d'ailleurs au cœur d'une initiative populaire lancée par le parti. Ce dimanche, les citoyens helvétiques s'exprimeront pour ou contre une exonération d'impôt pour les allocations familiales. «Le thème de la famille et le souci du coût de l'enfant restent d'actualité», estime Dominique de Buman. Il relève en outre que la défiscalisation des allocations n'est pas le seul moyen

d'aider les familles. «On peut penser à l'accès aux structures de la petite enfance.» Pour Christine Bulliard Marbach, conseillère nationale PDC, le canton de Fribourg «reste attractif même si d'autres cantons rattrapent leur retard».

De son côté le socialiste Jean-François Steiert estime que si «Fribourg a perdu du terrain il faut voir plus loin que les allocations». Selon lui, l'objectif est de soutenir les familles, ce qui peut être fait de différentes manières. «L'évolution des politiques publiques fait que l'on a cherché d'autres outils pour soutenir les familles», indique le conseiller national. Il relève notamment que des allègements fiscaux ont été accordés à Fribourg, ce qui permet de soulager les familles. «La question qu'il faut se poser est celle de l'intérêt de la société à voir sa natalité augmenter», ajoute-t-il en pensant à l'initiative «Contre l'immigration de masse», acceptée par le peuple le 9 février 2014, et qui devrait compliquer le recrutement de travailleurs étrangers dans le pays. OW